

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

3^{ème} REUNION DE 2005

Séance du 27 juin 2005

CG 05/3^{ème}/I-24

**PROGRAMME DE TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN
SUR LE PATRIMOINE IMMOBILIER BÂTI**

L'impact de la décentralisation sur nos politiques sociales nous oblige à de fréquentes réorganisations afin que notre personnel puisse traiter, au mieux, les usagers qui font appel à lui.

Dans ce cadre, je vous ai rappelé, à l'occasion de l'examen du Budget Primitif, nos efforts en matière de restructuration des pôles médico-sociaux comme Castelsarrasin, aujourd'hui achevée, Beaumont de Lomagne, sur la base de locaux privés en cours d'aménagements, de Moissac et Grisolles pour lesquels une réflexion est engagée.

S'agissant du pôle de Négrepelisse, nous avons acté le principe de sa restructuration lors de notre réunion du 12 février 2003. Aujourd'hui le projet est finalisé sur la base d'une extension de 285 m², qui portera la superficie totale de cet ensemble immobilier à 549 m², pour un coût de **487 750 €**.

Cette extension consiste en la réalisation de :

- une aire de circulation centrale,
- 2 bureaux assistantes sociales,
- 1 bureau aide sociale à l'enfance,
- 1 bureau responsable pôle,
- 1 bureau RMI,
- 1 bureau psychologue,
- 1 bureau service particulier dédié aux intervenants extérieurs,
- 1 salle de documentation,
- 1 salle de réunion,
- 1 salle d'activités prévention spécialisée,
- 2 sas avec sanitaires.

La SEMATEG conduit cette opération aux termes de la décision de la Commission Permanente du 28 août 2003 lui confiant un mandat d'études. Les premières inscriptions budgétaires interviendront en DM2 pour la mise en œuvre de ce projet qui vous est présenté dans l'annexe jointe à mon présent rapport.

Je vous demanderais de bien vouloir prendre acte de l'avancée de ce dossier.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération de l'Assemblée du 12 juin 2003 se prononçant favorablement sur l'extension sur pôle social de Nègrepelisse,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte de l'avancée du dossier concernant la restructuration du pôle médico-social de Nègrepelisse sur la base d'une extension de 285 m² qui portera la superficie totale de cet ensemble immobilier à 549 m² pour un coût de 487 750 € ;
- Précise que les premières inscriptions budgétaires concernant ce projet interviendront lors de la DM2.

Acte donné

hors de la présence de M. Jean Cambon, Vice-Président du Conseil Général

Le Président,

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

EXTENSION DE POLE SOCIAL DE NEGREPELISSE

PROGRAMME CONSTRUCTIF

A - Restructuration des installations existantes

Attribution actuelle	Attribution projetée
Salle d'attente commune à tout public	Salle d'attente PMI (santé adulte) PA (personnes âgées) PH (personnes handicapées)
Bureau A.S. (assistante sociale)	Bureau santé adulte
Bureau PMI Pesée	Bureau pesée
Bureau médecin	Inchangé
Bureau assistante sociale	Bureau puéricultrice (2 personnes)
Secrétariat	Bureau PA - PH
Bureau PMI	Bureau PA - PH + services extérieurs
Cuisine	} inchangé
Chaufferie	
Cellier	
Local entretien	
Salle polyvalente	Salle de documentation
Bureau ASE	inchangé
Sanitaires	inchangé

B - Extension (Création des locaux suivants)

1) <i>Services C.M.S. :</i>	<i>Surface</i>	<i>192 m²</i>
▪ Accueil (2 postes)		25 m ²
▪ Bureau adjacent		12 m ²
▪ 2 bureaux assistante sociale 2 x 15 m ²		30 m ²
▪ Bureau responsable pôle		20 m ²
▪ Bureau psychologue		15 m ²
▪ Bureau RMI		15 m ²
▪ Bureau aide sociale à l'enfance		15 m ²
▪ Salle de réunion		40 m ²
▪ Garage véhicule		20 m ²
2) <i>services prévention :</i>	<i>Surface</i>	<i>58 m²</i>
▪ bureau		13 m ²
▪ salle d'activités avec kitchenette		35 m ²
▪ sanitaires		10 m ²